



EDMOND  
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

# Résultat financier semestriel

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France  
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25  
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02  
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP  
Site Internet : [www.edmond-de-rothschild.fr](http://www.edmond-de-rothschild.fr)  
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros  
R.C.S. Paris B 572 037 026  
Code NAF 2 : 6419 Z

---

# Sommaire

4 | Rapport semestriel d'activité

7 | Comptes consolidés et annexes

38 | Comptes sociaux

40 | Rapports des Commissaires aux Comptes

41 | Attestation du rapport financier semestriel

# Rapport semestriel d'activité

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019 ont été marqués par une forte volatilité sur les marchés qui a accentué l'aversion des clients pour le risque. Dans ce contexte, le Résultat net Part du Groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 19,5 millions d'euros au 30 juin 2019, en baisse par rapport au résultat net publiable du 30 juin 2018 (+32,3 millions d'euros).

Les actifs sous gestion atteignent 51,6 milliards d'euros à fin juin 2019 contre 49,3 milliards d'euros à fin décembre 2018, soit une progression de +4,8%. Cette variation se décompose en un effet collecte de -0,3% et un effet performance de +5,1%. La décollecte de -0,1 milliard d'euros sur le semestre comprend un collecte de +807 millions d'euros en Banque Privée et une décollecte de -949 millions d'euros en Gestion d'Actifs.

### Produit net bancaire

A 167,3 millions d'euros, le PNB est à peu près stable par rapport au 30 juin 2018 (-0,2%) mais sa composition est significativement différente :

- les commissions sur encours baissent de -12,4% par rapport au 30 juin 2018, pénalisées par un mix produit défavorable tant en Banque Privée qu'en Gestion d'Actifs.
- à 32,0 millions d'euros, les commissions sur flux (transactions et droits d'entrée) sont en baisse de -18,5% par rapport au 30 juin 2018.
- à 44,5 millions d'euros, l'activité de bilan est en nette augmentation par rapport à juin 2018 (+19,0 millions d'euros), cette hausse s'explique principalement par les résultats des positions en portefeuille du Groupe :
  - o le résultat du portefeuille d'investissement est de 41,6 millions d'euros dont près de 24,8 millions d'euros sont générés par des distributions ; et le résultat des variations de juste valeur sur les positions en portefeuille génère un gain de près de 17,0 millions d'euros ;
  - o en complément, l'activité de crédit en Banque Privée et l'activité sur le marché

des changes se maintiennent à des niveaux élevés.

- les autres revenus sont en baisse de -2,8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2018, l'activité de Corporate Finance présentant un niveau d'activité inférieur à celui du premier semestre 2018.
- le taux de marge brute induit est de 65 bps versus 66 bps sur le premier semestre 2018 (stable hors commissions de surperformance).

### Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 137,1 millions d'euros, et sont supérieures à celles du 30 juin 2018 (+1,3%).

- les charges de personnel s'élèvent à 78,2 millions d'euros, légèrement inférieures au niveau enregistré au premier semestre 2018 (-0,6%) sous l'effet de la maîtrise des effectifs et du niveau de provisionnement des rémunérations variables.
- les autres charges de 58,9 millions d'euros sont en hausse de +4,0% par rapport au premier semestre 2018, conséquence des investissements consentis ces dernières années et de la finalisation de certains projets structurants.

### Résultat d'exploitation

Le RBE s'élève à +30,3 millions d'euros, soit -6,5% par rapport au 30 juin 2018. Le coefficient d'exploitation est de 76% (75% au 30 juin 2018).

### Résultat net Part du Groupe

Edmond de Rothschild (Monaco) a procédé à une augmentation de capital à laquelle EDR France n'a pas participé dégageant ainsi une plus-value de dilution de +1,2 million d'euros. Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (+3,2 millions d'euros), des intérêts minoritaires (-2,9 millions d'euros), de la charge fiscale (-12,3 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +19,5 millions d'euros en baisse de -12,8 millions d'euros par rapport au 30 juin 2018.

## Banque Privée

Les encours de la Banque Privée s'établissent à 15,9 milliards d'euros soit une évolution de +1,2 milliard d'euros (+8,2%) depuis le début de l'année. La collecte nette s'élève à +807 millions d'euros et l'effet performance impacte positivement les encours (+403 millions d'euros). La collecte brute s'élève à + 1 733 millions d'euros à fin juin 2019.

A 40,2 millions d'euros, le PNB est inférieur de -13,4% par rapport à juin 2018. Cette évolution s'explique ainsi :

- les revenus de la Banque Privée en France baissent de -13,5% sur un an glissant. La volatilité des marchés a renforcé l'aversion au risque des clients, entraînant un mix produit moins favorable ;
- les revenus de la Banque Privée en Italie diminuent quant à eux de -11,8%.

En conséquence, le taux de marge de la Banque Privée baisse de 9 points par rapport à juin 2018.

Les charges s'élèvent à 39,7 millions d'euros, en baisse de -6,3% par rapport à juin 2018 avec :

- les charges de la Banque Privée en France diminuent de -2,6 millions d'euros, en lien notamment la baisse des charges de personnel (-2,2 millions d'euros), conséquence entre autres du transfert des équipes de gestion vers le métier de la gestion d'actifs ;
- les charges de la Banque Privée en Italie sont stables.

Le coefficient d'exploitation (hors amortissements) ressort à 90%.

A 0,5 million d'euros, le résultat brut d'exploitation baisse de -3,3 millions d'euros par rapport au 30 juin 2018.

## Gestion d'actifs

A 35,1 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en hausse de +3,3% (+1,1 milliard d'euros) par rapport à fin 2018. L'effet performance très favorable (+6,2%) permet de compenser la décollecte du premier semestre (-2,9%, soit -977 millions d'euros) et de maintenir un niveau d'encours en hausse.

Pénalisé par la décollecte et l'évolution défavorable du mix produit, le PNB est de 75,4 millions d'euros en baisse de -14,0% par rapport au premier semestre 2018. Retraité des commissions de surperformance, il baisse de -15,7% et comprend :

- une baisse des commissions sur encours de -6,1 millions d'euros sur un an glissant (-11,1%) en lien avec la dégradation du mix produit ;
- les commissions de surperformance sont légèrement supérieures à celle de juin 2018 (+0,4 million d'euros) ;
- une baisse des commissions sur l'activité transactionnelle de -6,2 millions d'euros (-27,9%), en raison notamment de la revue de la tarification.

Les revenus liés à l'activité de bilan sont en hausse par rapport à juin 2018 (+0,4 million d'euros) ;

Le taux de marge brute diminue de 7 points par rapport à juin 2018 pour s'établir à 39 bps (hors commissions de surperformance).

Les charges sont en hausse de +3,0% par rapport à juin 2018 :

- les charges de personnel augmentent de +0,7 million d'euros (+1,6%), en lien notamment avec l'intégration des équipes de gestion venues de la banque privée au 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;
- les autres charges augmentent de 1,5 million d'euros, en raison notamment de la finalisation de projets mobilisant des prestataires extérieurs.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'établit à 1,8 million d'euros au premier semestre 2019, en baisse de -14,4 millions d'euros par rapport au 30 juin 2018.

---

## Private Equity

Les actifs du Private Equity s'élèvent à 621 millions d'euros à fin juin 2019, en légère hausse par rapport à fin 2018, deux closing pour un montant total de 28 millions d'euros ayant eu lieu au cours du semestre.

Le PNB est de 2,5 millions d'euros en progression de +12,5% par rapport au premier semestre 2018 en raison desancements des fonds Privilège sur le second semestre 2018. Les nouveaux closing des fonds Kenneth et Privilège intervenus en 2019 n'impactent pas encore significativement les résultats.

Les charges sont en baisse de -14,8% (-0,5 million d'euros) par rapport à juin 2018, qui avait été impacté par des charges de personnel exceptionnelles.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à -0,4 million d'euros en juin 2019, en hausse de +0,8 million d'euros par rapport au 30 juin 2018.

## Autres activités

### Conseil aux entreprises

Les revenus de l'activité de Conseil aux entreprises sur le premier semestre s'élèvent à +6,0 millions d'euros, en légère baisse par rapport au niveau enregistré en juin 2018 (-1,4 million d'euros) mais le nombre d'opération reste très soutenu.

Les charges d'exploitation sont en hausse de +26,5% par rapport à juin 2018, en lien notamment l'intégration d'une nouvelle équipe à Lyon réalisée en fin d'année 2018.

Au total, la contribution au résultat brut d'exploitation du Conseil aux entreprises ressort à -4,6 millions d'euros à ce stade de l'année.

### Gestion Propre

Le total des revenus de la Gestion Propre est de +43,3 millions d'euros, en hausse de +19,2 millions d'euros, favorablement impactés par des distributions ainsi que par l'enregistrement de plus-values latentes en application des normes IFRS 9 sur le portefeuille d'investissement.

Les charges d'exploitation augmentent légèrement (+0,6 million d'euros) par rapport au premier semestre 2018.

Au total le RBE de la gestion propre augmente de +18,6 millions d'euros par rapport au premier semestre 2018 pour s'établir à +32,9 millions d'euros.

---

## DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDE POUR LES 6 MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

---

L'accroissement du niveau d'incertitude macro-économique et l'augmentation de la volatilité des marchés en résultant sont susceptibles d'impacter les résultats 2019 du Groupe dans un contexte toujours plus concurrentiel.

### **Transactions avec les parties liées**

Au cours du premier semestre 2019, les relations entre Edmond de Rothschild (France) et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2018, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

# Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

30.06.2019 31.12.2018

<b>Actif</b>			
Caisse, Banques centrales, CCP		2.325.785	2.248.217
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	177.429	174.670
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2	4.143	4.098
Titres au coût amorti	3.4	10.793	10.132
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	60.483	59.135
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	771.964	765.526
Actifs d'impôts courants		4.654	238
Actifs d'impôts différés		6.831	13.726
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	204.676	182.521
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.8	64.477	60.014
Immobilisations corporelles (*)		87.825	39.301
Immobilisations incorporelles		22.514	25.134
Ecart d'acquisition	3.9	82.418	82.418
<b>Total de l'actif</b>		<b>3.823.992</b>	<b>3.665.130</b>

(\*) dont 48,7 millions d'euros de droits d'utilisation au 30 juin 2019 (au 1er janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a conduit à la reconnaissance de 53,3 millions d'euros d'actifs au titre des droits d'utilisation)

30.06.2019 31.12.2018

<b>Passif</b>			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.10	1.359.055	1.428.390
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.13	19.201	35.011
Dettes envers la clientèle	3.11	1.736.994	1.585.256
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		314	2.448
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.7	266.642	197.141
Provisions	3.12	25.969	25.110
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		415.817	391.774
Capitaux propres part du Groupe		401.039	379.945
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		180.251	150.289
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		91	88
. Résultat de l'exercice		19.502	28.373
Intérêts minoritaires		14.778	11.829
<b>Total du passif</b>		<b>3.823.992</b>	<b>3.665.130</b>



## Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		30.06.2019	30.06.2018
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	9.326	8.588
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-23.635	-18.134
+ Commissions (produits)	4.3	163.586	184.845
- Commissions (charges)	4.3	-39.835	-40.962
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	53.815	34.643
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	5.965	1.020
+ Produits des autres activités	4.6	5.516	6.342
- Charges des autres activités	4.6	-7.423	-8.706
Produit net bancaire		167.315	167.636
- Charges générales d'exploitation	4.7	-123.236	-126.277
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-13.825	-8.991
Résultat brut d'exploitation		30.254	32.368
+/- Coût du risque		41	-325
Résultat d'exploitation		30.295	32.043
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		3.206	3.558
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.8	1.209	6.314
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-52
Résultat courant avant impôt		34.710	41.863
- Impôt sur les bénéfices		-12.259	-6.973
Résultat net		22.451	34.890
- Intérêts minoritaires		-2.949	-2.592
<b>Résultat net – Part du Groupe</b>		<b>19.502</b>	<b>32.298</b>
Résultat par action en euro		3,49	5,80
Résultat dilué par action en euro		3,49	5,80

## État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	30.06.2019	30.06.2018
<b>Résultat net</b>	<b>22.451</b>	<b>34.890</b>
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	1.024	-319
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-55
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)	-2	-98
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	281	364
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1.303</b>	<b>-108</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>23.754</b>	<b>34.782</b>
<i>dont part du Groupe</i>	<i>20.805</i>	<i>32.190</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>2.949</i>	<i>2.592</i>

(\*) Montants nets d'impôt.

## Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

	30.06.2019	30.06.2018
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>22.451</b>	<b>34.890</b>
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-7.174	-9.174
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10.293	10.059
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3.206	-3.558
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-53.815	-32.797
Autres produits et charges calculés	592	422
Pertes / produits nets des activités de financement	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	12.259	6.973
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	-18.600	6.814
Impôt versé	-11.930	-12.841
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-381	175
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	145.401	175.373
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-13.017	38.988
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-1.422	-28.613
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>	<b>100.051</b>	<b>179.896</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-5.156	-4.803
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Variation des dépôts de garantie	-	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	3.048
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	-	21.343
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>-5.156</b>	<b>19.588</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Augmentation / diminution de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-249	-19.388
<b>Trésorerie nette provenant des opérations de financement</b>	<b>-249</b>	<b>-19.388</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	79	11
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>94.725</b>	<b>180.107</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.248.217	2.025.603
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	24.124	100.229
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2.272.355</b>	<b>2.125.847</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.325.785	2.276.127
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	41.281	29.813
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2.367.080</b>	<b>2.305.954</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>94.725</b>	<b>180.107</b>

## Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2017	Incidence de l'application de la norme IFRS 9	01.01.2018	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2018
	IAS 39		IFRS 9			IFRS 9
<b>Part du Groupe</b>						
– Capital	83.076	-	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.099	-	-16.099	-	-337	-16.436
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-
– Autres réserves (*)	110.594	53.014	163.609	5.095	-1.979	166.725
– Gains / pertes latents ou différés sur les titres en actifs financiers disponibles à la vente	53.742	-53.742				
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres		674	674	-	-586	88
– Résultat 2017	24.147	-	24.147	-24.147	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>373.579</b>	<b>-54</b>	<b>373.526</b>	<b>-19.052</b>	<b>-2.902</b>	<b>351.572</b>
– Résultat 2018	-	-	-	-	28.373	28.373
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>373.579</b>	<b>-54</b>	<b>373.526</b>	<b>-19.052</b>	<b>25.471</b>	<b>379.945</b>
<b>Part des minoritaires</b>						
– Réserves	12.567	-	12.567	414	-6.059	6.922
– Résultat 2017	414	-	414	-414	-	-
– Résultat 2018	-	-	-	-	4.907	4.907
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>12.981</b>	<b>-</b>	<b>12.981</b>	<b>-</b>	<b>-1.152</b>	<b>11.829</b>

(\*) Le montant des dividendes versés en 2018 s'élève à 19,052 millions d'euros.

	31.12.2018	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.2019
<b>Part du Groupe</b>					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.436	-	-	-170	-16.606
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	166.725	-	28.373	1.759	196.857
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88	-	-	3	91
– Résultat 2018	28.373	-	-28.373	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>379.945</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.592</b>	<b>381.537</b>
– Résultat 2019	-	-	-	19.502	19.502
<b>Total des Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>379.945</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21.094</b>	<b>401.039</b>
<b>Part des minoritaires</b>					
– Réserves	6.922	-	4.907	-	11.829
– Résultat 2018	4.907	-	-4.907	-	-
– Résultat 2019	-	-	-	2.949	2.949
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>11.829</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.949</b>	<b>14.778</b>

---

# Notes annexes aux comptes consolidés

## Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

### 1.1. CONTEXTE

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards). Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 26 juillet 2019 et examinés par le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance respectivement en date du 27 et 28 août 2019.

### 1.2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES

#### *Normes comptables applicables*

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi les comptes présentés portent sur les éléments significatifs du semestre et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

#### *Nouvelles normes comptables applicables*

#### **IFRS 16**

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, a remplacé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IAS 17.

Le changement significatif introduit par cette norme réside essentiellement dans le mode de comptabilisation des contrats de location chez les preneurs. En effet, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par la norme IAS 17 a été supprimée.

IFRS 16 prévoit un principe de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement de loyers.

Le Groupe n'a pas de contrats de location d'une durée inférieure ou égale à douze mois et ne loue pas de biens ayant une valeur inférieure ou égale à 5000 dollars US : ces deux exemptions de capitalisation prévues par la norme n'ont pas été utilisées.

Au lieu d'enregistrer une charge locative, l'amortissement du droit d'utilisation et la charge d'intérêt sur la dette de location sont désormais respectivement présentés sur les lignes « Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » et « Intérêts et charges assimilées ».

L'essentiel des contrats de locations identifiés au sein du Groupe sont des baux immobiliers et, dans une moindre mesure, des contrats d'équipements informatiques et de véhicules de fonction.

Néanmoins, en raison de son poids très marginal, la flotte automobile a été exclue du champ d'application d'IFRS 16.

Les paramètres retenus par le Groupe pour l'évaluation des droits d'utilisation et des dettes de location sont les suivants :

- la durée de location a été définie contrat par contrat et correspond à la période non résiliable des contrats. Aucune période liée aux options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice/non exercice est raisonnablement certain n'a été identifiée.

Pour les baux immobiliers de type 3/6/9, le droit de renouvellement existant au terme de la 3<sup>ème</sup> période triennale n'a pas été pris en compte pour la détermination de la période exécutoire des contrats.

- le taux d'actualisation appliqué à l'ensemble des actifs est basé sur le taux d'emprunt marginal du Groupe.

En l'absence de notation de ce dernier, le taux d'emprunt marginal a été défini comme correspondant :

- à la moyenne des credit default swap (cds) des banques notées BBB, soit les banques ayant dans le règlement PRIIPs (Packaged Retail Investment and Insurance Products) une note d'évaluation de leur risque de crédit (CRM) de 3, note par défaut des acteurs non notés,
- à laquelle vient s'ajouter le taux de swap,

le tout sur la durée résiduelle moyenne des contrats de location.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés actifs et des impôts différés passifs prévue par les paragraphes 15 et 24 de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Concernant les options de transition proposées par la norme, le Groupe a choisi d'adopter la méthode rétrospective simplifiée et a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 un droit d'utilisation et une dette de location de même valeur (représentant la somme actualisée des loyers futurs à décaisser sur la période contractuelle exécutoire), sans retraitement des informations comparatives.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 n'a pas eu d'effets sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2019.

#### *Nouvelles normes publiées et non encore applicables*

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2019 n'est l'objet que d'une option.

### 1.3. RECOURS A DES ESTIMATIONS

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues ;
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements fondés sur des actions.

### 1.4. ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

---

## Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

---

### Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euro aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

### Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

#### Prêts et créances

- les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie

« Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

- les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

- les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :



1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser. De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

### Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux

contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

### Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités. Ce choix, irrévocable, doit être effectué ligne de titre par ligne de titre.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

### Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

### Dépréciation des actifs financiers

#### Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : Actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : Actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs dépréciés individuellement

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

## Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

### - Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1<sup>er</sup> quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

### - Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

### - Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

### - Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

## Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

### Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

### Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

### Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

#### Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévu au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au

compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat »

#### Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe possède uniquement des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

La norme IFRS 9 ayant supprimé tous les paragraphes d'IAS 39 sur la comptabilité de couverture, à l'exception de ceux relatifs à la couverture de juste valeur du risque de taux d'un portefeuille, les dispositions relatives à la couverture prévues par IAS 39 continuent de s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture.

### Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

#### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.

Les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

## Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

## Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes

rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes

correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

## Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables et des couvertures de flux de trésorerie (qui sont comptabilisés

directement dans les capitaux propres) sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 31%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2ème Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2019, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 32,02% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

## Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de

---

techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

### Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

### Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

### Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

### Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

### Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

### Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

---

## Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

## Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

## Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

## Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

**1. les avantages à court terme**, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

**2. les avantages postérieurs à l'emploi**, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique l'amendement « SoRIE » à la norme IAS 19 relatif au mode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en capitaux propres en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture ;
- l'amortissement du coût des services passés ;
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

**3. les autres avantages à long terme**, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

**4. les indemnités de rupture du contrat de travail**, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

## Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux

dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

## Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.



## Note 3 – Informations sur les postes du bilan

### 3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	275	70
Instruments de change – Contrats fermes	58	5.288
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	9.521	4.500
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	72	103
<b>Sous-total Dérivés</b>	<b>9.926</b>	<b>9.961</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	28
<b>Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation</b>	<b>-</b>	<b>28</b>
<b>Sous-total Portefeuille de transaction</b>	<b>9.926</b>	<b>9.989</b>
Effets publics et valeurs assimilées	2.186	2.220
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	55	20
<b>Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>2.241</b>	<b>2.240</b>
Titres de participation	11	11
Autres titres à revenu variable	12.774	13.784
<b>Sous-total</b>	<b>12.785</b>	<b>13.795</b>
<b>Sous-total Instruments de capitaux propres</b>	<b>12.785</b>	<b>13.795</b>
Instruments de dettes et assimilés	152.477	148.646
<b>Sous-total Instruments de dettes non SPPI</b>	<b>152.477</b>	<b>148.646</b>
<b>Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>165.262</b>	<b>162.441</b>
<b>Total</b>	<b>177.429</b>	<b>174.670</b>

### 3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics et valeurs assimilées	-	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	11	3
<b>Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
Titres de participation	4.132	4.094
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
<b>Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.132</b>	<b>4.094</b>
<b>Total</b>	<b>4.143</b>	<b>4.098</b>

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 5,593 millions d'euros au 30 juin 2019 contre 5,736 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

### 3.3. REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LEUR VALORISATION

en milliers d'euros	30.06.2019				31.12.2018			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	9.926	-	9.926	28	9.961	-	9.989
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	2.241	12.774	-	15.015	2.247	13.788	-	16.035
Instruments financiers de dette non SPPI	-	152.488	-	152.488	-	148.646	-	148.646
<b>Total actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2.241</b>	<b>175.188</b>	<b>-</b>	<b>177.429</b>	<b>2.275</b>	<b>172.395</b>	<b>-</b>	<b>174.670</b>
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	12.063	-	12.063	-	14.885	-	14.885
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	858.355	488.637	1.346.992	-	957.623	455.882	1.413.505
<b>Total passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>870.418</b>	<b>488.637</b>	<b>1.359.055</b>	<b>-</b>	<b>972.508</b>	<b>455.882</b>	<b>1.428.390</b>

### 3.4 TITRES AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10.793	10.132
<b>Total</b>	<b>10.793</b>	<b>10.132</b>

### 3.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT, AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Créances sur les établissements de crédit		
- A vue	60.483	59.135
- A terme	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>60.483</b>	<b>59.135</b>
Créances rattachées	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>60.483</b>	<b>59.135</b>
Dépréciations	-	-
<b>Total Net</b>	<b>60.483</b>	<b>59.135</b>

### 3.6. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COUT AMORTI

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	575.651	562.943
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	196.384	202.753
- Titres reçus en pension livrée	-	-
- Créances commerciales	-	-
<b>Total Brut</b>	<b>772.035</b>	<b>765.696</b>
- Dont créances rattachées	342	394
Dépréciations	-71	-170
<b>Total Net</b>	<b>771.964</b>	<b>765.526</b>
<b>Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>771.991</b>	<b>765.833</b>

### Dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises	Transferts	30.06.2019
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-29	-4	15	1	-17
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-28	-1	27	-	-2
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-113	-24	86	-1	-52
<b>Total</b>	<b>-170</b>	<b>-29</b>	<b>128</b>	<b>-</b>	<b>-71</b>

### 3.7. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers d'euros	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Valeurs reçues à l'encaissement	657	-	66	-
Dépôts de garantie versés (*)	60.263	-	36.251	-
Charges constatées d'avance	10.623	-	6.892	-
Produits à recevoir	97.120	-	109.414	-
Produits constatés d'avance	-	192	-	158
Charges à payer	-	110.754	-	91.472
Obligations de loyers (**)	-	48.775	-	-
Autres actifs et passifs divers (***)	36.013	106.921	29.898	105.511
<b>Total</b>	<b>204.676</b>	<b>266.642</b>	<b>182.521</b>	<b>197.141</b>

(\*) dont 10.466 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2019 contre 11.620 milliers d'euros au 31 décembre 2018 en dépôts de garantie versés.

(\*\*) au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a conduit à la reconnaissance de dettes locatives à hauteur de 53.322 milliers d'euros.

(\*\*\*) dont 11.535 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 30 juin 2019 contre 10.590 milliers d'euros au 31 décembre 2018 en autres passifs

### 3.8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Edmond de Rothschild (Monaco)	49.715	45.320
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	14.762	14.694
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence</b>	<b>64.477</b>	<b>60.014</b>

Informations financières résumées au 30 juin 2019

Edmond de Rothschild (Monaco)

en milliers d'euros	30.06.2019
Actifs courants	2.549.266
Actifs non courants	44.056
Passifs courants	2.378.418
Passifs non courants	214.904
Produit net bancaire	33.248
<b>Quote-part du résultat net</b>	<b>3.206</b>

### 3.9. ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>82.418</b>	<b>82.470</b>
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-	-52
<b>Valeur nette comptable en fin de période</b>	<b>82.418</b>	<b>82.418</b>

en milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	30.06.2019	31.12.2018
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Cleveland	31.905	31.905
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
<b>Total</b>	<b>82.418</b>	<b>82.418</b>

### 3.10. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	928	564
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	4.128	1
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	7.749	15.041
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>12.805</b>	<b>15.606</b>
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	-742	-721
<b>Sous-total du portefeuille de transaction</b>	<b>12.063</b>	<b>14.885</b>
Dettes auprès des établissements de crédit	832.038	937.161
Dettes auprès de la clientèle	22.685	16.277
<b>Sous-total</b>	<b>854.723</b>	<b>953.438</b>
Dettes rattachées	3.632	4.185
<b>Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>858.355</b>	<b>957.623</b>
Titres de créances négociables	486.526	455.850
Obligations	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>486.526</b>	<b>455.850</b>
Dettes rattachées	2.111	32
<b>Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat</b>	<b>488.637</b>	<b>455.882</b>
<b>Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option</b>	<b>1.346.992</b>	<b>1.413.505</b>
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1.359.055</b>	<b>1.428.390</b>

30.06.2019			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.346.992	1.346.296	696

  

31.12.2018			
En milliers d'euros	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.413.505	1.416.883	-3.378

### 3.11. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros	30.06.2019			31.12.2018		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	100.994	100.994	-	88.690	88.690
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>100.994</b>	<b>100.994</b>	<b>-</b>	<b>88.690</b>	<b>88.690</b>
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.503.561	-	1.503.561	1.347.230	-	1.347.230
- Comptes créditeurs à terme	-	79.362	79.362	-	36.322	36.322
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	53.000	53.000	-	113.000	113.000
- Dettes rattachées	26	51	77	1	13	14
<b>Sous-total</b>	<b>1.503.587</b>	<b>132.413</b>	<b>1.636.000</b>	<b>1.347.231</b>	<b>149.335</b>	<b>1.496.566</b>
<b>Total</b>	<b>1.503.587</b>	<b>233.407</b>	<b>1.736.994</b>	<b>1.347.231</b>	<b>238.025</b>	<b>1.585.256</b>
<b>Juste valeur des dettes envers la clientèle</b>			<b>1.637.819</b>			<b>1.585.607</b>

### 3.12. PROVISIONS

en milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde au 31.12.2018</b>	-	11.237	-	-	13.873	25.110
Dotations	-	361	-	-	3.776	4.137
Montants utilisés	-	-	-	-	-2.380	-2.380
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-523	-523
Autres mouvements	-	-375	-	-	-	-375
<b>Solde au 30.06.2019</b>	-	11.223	-	-	14.746	25.969

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.),

et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

### 3.13. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

en milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
- A vue	19.201	35.011
- A terme	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>19.201</b>	<b>35.011</b>
Dettes rattachées	-	-
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>19.201</b>	<b>35.011</b>

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

### 3.14. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES : TITRE SUPER SUBORDONNÉ

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7.5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

Les principales caractéristiques financières de ce « TSS » sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

- (1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71 % + 1,65 %.

## Note 4 – Informations sur les postes du compte de résultat

### 4.1. INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti</b>	<b>446</b>	<b>226</b>
- Comptes à vue et prêts interbancaires	446	226
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle</b>	<b>4.552</b>	<b>4.249</b>
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	4.552	4.246
- Opérations de pension	-	3
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>4.328</b>	<b>4.113</b>
- Instruments de dettes au coût amorti	55	19
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en juste valeur par résultat	35	380
- Intérêts sur dérivés	4.238	3.714
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>9.326</b>	<b>8.588</b>

### 4.2. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
<b>Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti</b>	<b>-17.489</b>	<b>-13.224</b>
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-17.489	-13.224
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti</b>	<b>-400</b>	<b>-93</b>
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-400	-93
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
<b>Intérêts sur instruments financiers</b>	<b>-5.516</b>	<b>-4.817</b>
- Dettes représentées par un titre	-5.382	-3.556
- Intérêts sur dérivés	-134	-1.261
<b>Intérêts et charges sur obligations locatives</b>	<b>-230</b>	<b>-</b>
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>-23.635</b>	<b>-18.134</b>

### 4.3. COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-3	-	-1
Opérations avec la clientèle	85	-	122	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	15	-	20	-
Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
- Engagements sur titres	69	-	184	-
- Instruments financiers à terme	1.040	-619	1.034	-640
Prestations de services financiers	162.377	-39.213	183.485	-40.321
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
<b>Total des commissions</b>	<b>163.586</b>	<b>-39.835</b>	<b>184.845</b>	<b>-40.962</b>

### 4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-2.599	1.717
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-12.145	327
Gains ou pertes nets sur dérivés	12.496	432
Résultats sur opérations de change	20.446	14.534
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	147	1.846
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	35.470	15.787
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>53.815</b>	<b>34.643</b>

### 4.5. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	5.965	1.020
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
<b>Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>5.965</b>	<b>1.020</b>

### 4.6. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
Refacturations de charges	1.074	826
Autres produits accessoires	1.058	1.629
Divers	3.384	3.886
<b>Produits des autres activités</b>	<b>5.516</b>	<b>6.342</b>
Rétrocession de produits	-7.129	-7.793
Divers	-294	-913
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-7.423</b>	<b>-8.706</b>

#### 4.7. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
Salaires et traitements	-48.596	-47.843
Charges de retraite	-4.580	-4.744
Charges sociales	-16.817	-17.653
Intéressement des salariés	-291	-400
Participation des salariés	-1.453	-2.022
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.535	-5.697
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-3.611	-3.523
Reprises de provisions pour frais de personnel	2.730	3.241
<b>Sous-total des frais de personnel</b>	<b>-78.153</b>	<b>-78.641</b>
Impôts et taxes	-2.576	-3.113
Locations	-1.531	-6.670
Services extérieurs	-39.542	-37.014
Transports et déplacements	-1.327	-860
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-110	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	3	23
<b>Sous-total des frais administratifs</b>	<b>-45.083</b>	<b>-47.634</b>
<b>Total des charges générales d'exploitation</b>	<b>-123.236</b>	<b>-126.277</b>

#### 4.8. GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	30.06.2018
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-52
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat sur opérations liées aux titres de participation consolidés	1.209	6.366
<b>Total des gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1.209</b>	<b>6.314</b>

#### Note 5 – Note sur engagements

<i>en milliers d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	294.842	255.056
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	12.443	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	30.009	37.880
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	12.571	10.471
Engagements reçus de la clientèle	-	-

## Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

### 6.1.A. CHARGE DE RETRAITE - RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

Au 30 juin 2019, le montant des engagements s'élève à 27,077 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 22,435 millions d'euros, le produit net résiduel des services passés est nul, soit une provision de 4,642 millions d'euros.

En milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Valeur actuelle de l'obligation	27.077	27.266
- Valeur des actifs du régime	-22.435	-22.055
<b>Situation financière du régime</b>	<b>4.642</b>	<b>5.211</b>
- Coût des services passés non reconnus	-	-
<b>Provision</b>	<b>4.642</b>	<b>5.211</b>

### 6.1.B. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Le montant brut des engagements s'élève à 6,581 millions d'euros au 30 juin 2019 et à 6,026 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Le coût des services au premier semestre 2019 est de 266 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 56 milliers d'euros et le gain actuariel constaté au titre du premier semestre 2019 est de 233 milliers d'euros.

- Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée		
En milliers d'euros	30.06.2019	30.06.2018
Coût des services rendus de l'exercice	-268	-281
Coût financier	-300	-237
Rendement attendu des actifs du régime	206	173
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>-362</b>	<b>-345</b>

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	30.06.2019	31.12.2018
Taux d'actualisation	1,29%	1,89%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- Employés	2,75%	2,75%
- Cadres	3,25%	3,25%
- Cadres supérieurs	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 10 12	THTF 10 12

### Evolution de la provision

En milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
<b>Provision / Actif en début de période</b>	<b>11.237</b>	<b>9.905</b>
- Charges inscrites au compte de résultat	376	718
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-14	-73
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	120
- Perte ou gain actuariel	-376	567
<b>Provision / Actif en fin de période</b>	<b>11.223</b>	<b>11.237</b>

### Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	30.06.2019	31.12.2018
<b>Variation de la valeur des engagements</b>		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	33.292	33.793
- Coût des services rendus	282	576
- Coût de l'actualisation	300	516
- Gains ou pertes actuariels	318	-607
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-534	-1.106
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	120
<b>Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)</b>	<b>33.658</b>	<b>33.292</b>
<b>Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement</b>		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	22.055	23.888
- Produits financiers sur actifs de couverture	206	374
- Gains ou pertes actuariels	694	-1.174
- Prestations versées par le fonds	-520	-1.033
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)</b>	<b>22.435</b>	<b>22.055</b>
<b>Couverture financière</b>		
Situation financière (A) – (B)	11.223	11.237
<b>Provision / Actif</b>	<b>11.223</b>	<b>11.237</b>

### 6.1.C. RÉMUNÉRATIONS DIFFÉRÉES

En application, d'une part, de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et, d'autre part, des normes professionnelles de la FBF du 5 novembre 2009, le Groupe a formalisé sa politique de rémunération.

Cette politique de rémunération a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêt du 13 décembre 2010.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la compétition sur ses marchés, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

## Le contexte réglementaire



L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

## Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

## Le dispositif de la Banque

### 1 - Collaborateurs « preneurs de risques »

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales

- responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits
- managers de Preneurs de Risque
- collaborateurs dont la rémunération totale est de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- collaborateurs dont la rémunération totale est au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respectera, les principes suivants :

Les bonus devront être partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteindront un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2019 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versé en numéraire et /ou en instruments, et échelonnés sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

### 2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions Edmond de Rothschild Holding selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires en date d'acquisition (ils acquièrent des droits

économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,

- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A..

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacturera à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux Bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2019 est étalée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2021, mars 2022 et mars 2023.

Au 30 juin 2019, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 474 milliers d'euros contre 422 milliers d'euros au 30 juin 2018.

## Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<b>7.1. Périmètre de consolidation</b>				
<b>Intégration globale</b>				
<b>Sociétés de Portefeuille</b>				
• Financière Boréale	100	100	100	100
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100	100	100	100
• CFSH Secondary Opportunities SA *	98,00	98,00	98,00	98,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	81,67	81,67	81,67	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100	100
<b>Entreprise d'Investissement</b>				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	100	100	100	100
<b>Sociétés de Gestion</b>				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100	100	100	100
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100	100	100	100
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100	100	100	100
• LCFR UK PEP Limited *	100	100	100	100
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100	100
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100	100	100	100
• Cleaveland	100	100	100	100
• EDR Immo Magnum	100	100	100	100
<b>Société de Conseil</b>				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100	100	100	100
<b>Société d'Assurance</b>				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100	100	100	100
<b>Divers</b>				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100	100	100	100
• Groupement Immobilière Financière	100	100	100	100
<b>Mises en équivalence</b>				
<b>Banque</b>				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	36,93	42,78	36,93	42,78
<b>Société de Gestion</b>				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00

\* Société étrangère.

**7.2 Effectif moyen**

Effectif moyen des sociétés françaises	735	730
- <i>Techniciens</i>	84	93
- <i>Cadres</i>	651	637
Effectif moyen des sociétés étrangères	49	59
<b>Effectif moyen global</b>	<b>784</b>	<b>789</b>

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice. L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

**7.3. Événements postérieurs à la clôture**

Edmond de Rothschild (France) changera d'actionnaire et sera détenu par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. avant la fin 2019, cette opération intervenant dans le cadre de la simplification de l'organisation juridique de cette dernière.

**7.4 Informations concernant le capital**

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild S.A., cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 30 juin 2019 à 83.075.820 euros composé de 5.538.388 actions d'un nominal de 15 euros.

---

## Note 8 – Secteurs opérationnels

---

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (Banque privée et Gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (Autres activités et Gestion propre).

La Banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office.

Le pôle de la Gestion d'actifs recouvre les lignes de gestion suivantes :

- la gestion Long Only incluant la gestion Equity, la gestion Corporate debt, l'allocation d'actifs et la gestion sur les sovereign bonds ;
- des solutions d'investissements propres ;
- la gestion immobilière réalisée par l'entité Cleaveland ;
- le pôle de la gestion de fonds de private equity réalisée par l'entité Edmond de Rothschild Private Equity (France).

Le pôle « Autres activités et Gestion propre » comprend :

- en Autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ;
- en Gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ;
- ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité ;

### *Remarques méthodologiques*

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leurs rentabilités au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs & Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Produit net bancaire</b>	<b>40.156</b>	<b>46.356</b>	<b>77.913</b>	<b>89.878</b>	<b>49.246</b>	<b>31.402</b>	<b>167.315</b>	<b>167.636</b>
Frais de gestion	-39.717	-42.385	-76.483	-74.847	-20.861	-18.036	-137.061	-135.268
Frais de personnel	-24.188	-26.202	-42.596	-42.467	-11.369	-9.973	-78.153	-78.642
- directs	-17.225	-19.133	-32.290	-31.711	-8.624	-7.420	-58.139	-58.264
- indirects	-6.963	-7.069	-10.306	-10.756	-2.745	-2.553	-20.014	-20.378
Autres charges d'exploitation	-11.913	-12.934	-29.110	-27.891	-4.060	-6.810	-45.083	-47.635
Dotations aux amortissements	-3.616	-3.249	-4.777	-4.489	-5.432	-1.253	-13.825	-8.991
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>439</b>	<b>3.971</b>	<b>1.430</b>	<b>15.031</b>	<b>28.385</b>	<b>13.366</b>	<b>30.254</b>	<b>32.368</b>
Coût du risque	-	-	-	1	41	-326	41	-325
<b>Résultat d'exploitation*</b>	<b>439</b>	<b>3.971</b>	<b>1.430</b>	<b>-</b>	<b>28.426</b>	<b>13.040</b>	<b>30.295</b>	<b>17.011</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	3.206	3.601	-	-42	-	-1	3.206	3.558
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	1.209	6.314	1.209	6.314
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-52	-	-	-	-52
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3.645</b>	<b>7.572</b>	<b>1.430</b>	<b>14.938</b>	<b>29.635</b>	<b>19.353</b>	<b>34.710</b>	<b>26.831</b>
Impôt sur les bénéfices	-162	-1.320	-463	-4.836	-11.634	-817	-12.259	-6.973
<b>Résultat net</b>	<b>3.483</b>	<b>6.252</b>	<b>967</b>	<b>10.102</b>	<b>18.001</b>	<b>18.536</b>	<b>22.451</b>	<b>19.858</b>

---

## Note 9 - Transactions avec les parties liées

---

Au cours du premier semestre 2019, les relations entre Edmond de Rothschild France et les sociétés liées sont restées comparables à celles de l'exercice 2018, aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

# Comptes sociaux

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Actif</b>		
Caisse, Banques centrales, CCP	2.325.784	2.248.216
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	46.985	42.825
Opérations avec la clientèle	779.537	788.005
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.850	3.833
Actions et autres titres à revenu variable	66.982	68.935
Participations et autres titres détenus à long terme	24.178	24.178
Parts dans les entreprises liées	232.760	225.789
Immobilisations incorporelles	19.545	20.791
Immobilisations corporelles	17.060	17.922
Actions propres	-	-
Autres actifs	104.698	102.325
Comptes de régularisation	75.426	101.517
<b>Total de l'actif</b>	<b>3.696.805</b>	<b>3.644.336</b>

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	854.047	975.765
Opérations avec la clientèle	1.795.159	1.632.461
Dettes représentées par un titre	556.435	535.783
Autres passifs	88.371	99.624
Comptes de régularisation	89.069	88.641
Provisions	7.276	6.228
Dettes subordonnées	21.022	21.023
Capitaux propres (hors FRBG)	285.426	284.811
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	71.214	51.206
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	614	20.007
<b>Total du passif</b>	<b>3.696.805</b>	<b>3.644.336</b>

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement	262.390	216.019
Engagements de garantie	30.095	37.966
Engagements sur titres	34.981	38.776
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garantie	12.571	10.471
Engagements sur titres	-	3.930



## Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros	30.06.2019	30.06.2018
+ Intérêts et produits assimilés	6.325	10.929
- Intérêts et charges assimilées	-20.293	-20.119
+ Revenus des titres à revenu variable	17.258	12.823
+ Commissions (produits)	34.812	45.291
- Commissions (charges)	-8.756	-5.759
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20.298	15.797
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	950	-267
+ Autres produits d'exploitation bancaire	19.285	16.737
- Autres charges d'exploitation bancaire	-1.739	1.969
<b>Produit net bancaire</b>	<b>68.140</b>	<b>77.401</b>
- Charges générales d'exploitation	-68.573	-72.408
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et	-5.968	-5.775
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>-6.401</b>	<b>-782</b>
+/- Coût du risque	1	-2.585
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-6.400</b>	<b>-3.367</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.972	1.211
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>572</b>	<b>-2.156</b>
+/- Résultat exceptionnel	6	3
- Impôt sur les bénéfices	36	5.011
<b>Résultat net</b>	<b>614</b>	<b>2.858</b>

# Rapports des Commissaires aux Comptes

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

## **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**

47, rue du Faubourg St Honoré  
75008 PARIS cedex 08,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE), relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### *I – CONCLUSION SUR LES COMPTES*

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée,

moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1er janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans le paragraphe IFRS 16 de la note 1.2 « Conformité aux normes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

### *II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE*

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 10 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Philippe Chevalier**

**Cabinet Didier Kling & Associés**  
**Solange Aïache**

---

# Attestation du rapport financier semestriel

## Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Fait à Paris le 10 septembre 2019

Le Président du Directoire

**Renzo Evangelista**